



Resiliation d'une complémentaire santé

Par **mglfs**, le **23/08/2011** à **14:06**

Bonjour,

Mon mari a changé de travail et a désormais une mutuelle obligatoire où toute la famille est inscrite.

J'ai envoyé à ma mutuelle en courrier recommandé AR ma demande de résiliation pour adhésion à une mutuelle entreprise en joignant copie d'un bulletin de salaire +attestation tiers payant sur laquelle il est précisé le nom de la société employant mon mari ainsi que le nom de la mutuelle. Lettre reçue par ma mutuelle le 15/6/2011. N'ayant aucune réponse de leur part, je les appelle le 1er juillet et j'apprends que l'attestation jointe n'est pas valable pour eux. Il me demande une autre attestation que je leur envoie le 5 juillet par mail. Par téléphone on me confirme que l'attestation a bien été reçue et que la résiliation de mon contrat sera effective à compter du 31 août 2011. Je conteste bien entendu, une responsable du service résiliation doit me contacter. J'attends son appel et toujours rien. Le 20 juillet, je renvoie un courrier recommandé sur lequel je conteste la date de résiliation. Toujours pas de nouvelle. J'ai donc fait opposition auprès de ma banque pour le paiement de la prime d'août. Au miracle, le 21 août la mutuelle me contacte pour me préciser que mon paiement a été refusé par la banque et qu'il fallait que je règle. J'exprime de nouveau mon désaccord car la date de résiliation doit être enregistrée un mois après réception de mon courrier et il m'est indiqué que la responsable du service résiliation doit me contacter. Toujours pas de nouvelles.

Malgré toutes mes contestations, je n'ai jamais reçu de courrier de leur part m'indiquant que les documents envoyés n'étaient pas valables, et que la date de résiliation était au 31/8/2011. Je viens de recevoir ce jour un recommandé AR de la mutuelle pour non paiement de ma cotisation de Août. Que faire ? Merci de m'apporter des réponses.

Sincèrement.

Par **Nico37**, le **06/12/2011** à **22:58**

la radiation est en effet AU PIRE le 1er jour du mois suivant la réception de l'attestation de mutuelle obligatoire. Mais beaucoup de mutuelles le font avec effet rétroactif.
Quel est le régime complémentaire indicat ? Et comment cela s'est-il terminé ?